



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 2/ 2018 - 2019

---

**Réunion du mardi 16 octobre 2018**

---

**Présidence de séance** : M. Guy ANDRE

---

**Présents** : MM. Gérard BAUMANN ; Jacques BOULOGNE ; Claude FLAGET ; Michel GENDRON ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; Pierre REY.

---

**Excusés** : MM. Michel COPINNE ; Walter DENARDIN ; Jean-Luc EVRARD ; Michel GOTTE ; André PETTE ; Dominique SCHOTT.

---

**Absent** : 1 représentant du District MARNE.

---

**Assiste** : Mme Nathalie RAMONET

---

**Prochaine réunion le mardi 20 novembre 2018**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le jeudi 15 novembre 2018**

Le président ouvre la séance.

Pour cette 2<sup>ème</sup> réunion "Classement des installations de la Ligue du GRAND EST de Football", le Président souhaite la bienvenue aux membres présents de la CRTIS de la LGEF.

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### **ARCIS SUR AUBE - STADE MARIUS JACQUARD 2 – NNI 10 006 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement, du compte rendu de la visite, des photos et des plans de Monsieur Jacques BOULOGNE, Président de la CDTIS en date 26/05/2018.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16.10.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### **DIENVILLE - STADE COMMUNAL 2 – NNI 10 123 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement, du compte rendu de la visite, des photos et des plans de Monsieur Jacques BOULOGNE, Président de la CDTIS en date 04/10/2018.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16.10.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE**

#### **AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

# **ECLAIRAGES**

## **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

## **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

## **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **TAISSY - STADE JULES WASTAG 2 – NNI 51 562 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27.08.2024.

Après étude des documents versés au dossier, la commission demande des pièces complémentaires afin de se positionner sur le dossier.

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**



## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement
- 9.3. Changement de niveau de classement

#### **BAR LE DUC – Stade JEAN BERNARD 1 – NNI 55 029 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 24/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement de Monsieur Jean-Luc EVRARD, Membre de la CDTIS en date du 24/09/2018 et du certificat de conformité électrique.

Le dossier est complet, conforme à la demande de changement de niveau de classement demandé (Niveau E4).

La commission émet un avis favorable au changement de niveau de classement de l'installation en Niveau E4 avec les valeurs suivantes :  
Éclairage moyen 275 lux / uniformité : 0,80 / Rapport Emini/Maxi 0,61.

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

## **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT DE LA MOSELLE (57)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **CREUTZWALD – Stade de la Houve 1 – NNI 57 160 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 21/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur André PETTE, membre de la CRTIS en date du 24/08/2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 4). Elle émet un avis favorable pour la confirmation de classement et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

##### **HAMBACH – Stade St Vith à Roth - NNI 57 289 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/05/2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 19/09/2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23/05/2027 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### **SARRALBE – Stade MARTIN SCHMITT à Rech - NNI 57 628 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 19/09/2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2027 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements provisoires**

#### **2.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **3. METZ – STADE DU PLATEAU 2 – NNI 57 463 07 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 03/10/2018.

Pièce jointe au dossier :

- ✓ Tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 12.12.2017
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 01/10/2018

Elle constate que les bancs de touche ne sont pas conformes à l'article 1.2.4.a du Règlement des terrains et installations sportives de la FFF au motif que les bancs mis à disposition des équipes ne sont pas identiques (2x3,00 m pour les locaux et 3,00 m pour les visiteurs). Un délai devra être accordé pour une mise en conformité.

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 5SYE).

Compte tenu du résultat des tests in-situ concernant le revêtement, elle émet un avis favorable pour la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

#### **3.1. Changements de niveau de classement**

#### **TERVILLE – Stade Ernest GUTT – NNI 57 666 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 5SYE jusqu'au 29/11/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 24/09/2018.

Les tests in-situ ont été réalisés le 23/01/2013 et arrivent à échéance le 23/10/2018.

La CRTIS transmettra le dossier à la CFTIS à la réception des nouveaux tests.

#### **SARRABLE – Stade Municipal 2 – NNI 57 628 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6S jusqu'au 22/09/2016 et est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 15/03/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 19/09/2018.

Dans l'attente des tests in-situ concernant le revêtement, elle confirme le maintien du classement en Niveau Foot à 11 SYE provisoire jusqu'au 15/03/2019.

Le dossier de demande de changement de niveau de classement (Niveau 5SYE) sera transmis à la CFTIS à la réception de ceux-ci.

### **4. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

#### **5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **5.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **5.4. Vestiaires**

### **6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **6.1. Classements initiaux**

#### **6.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **6.3. Changements de niveau de classement**

### **7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

✓ 04.10.2018

### **9. AFFAIRES DIVERSES**

#### **GUENANGE – STADE LÉO LAGRANGE 2 – NNI 57 269 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 15/09/2023.

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 11/09/2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

#### **HOMBOURG HAUT – STADE OMNISPORT – NNI 57 332 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 21/02/2019

A la demande de la Ville de HOMBOURG HAUT, le rapport de visite "conseil" est transmis par la CRTIS à la collectivité qui souhaite entreprendre des travaux suite aux remarques données lors de cette visite.

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmation de classement**

#### **BOULAY – Stade CHARLES MULLER 1 – NNI 57 097 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 171 lux ; uniformité : 0,76 ; Rapport Emini/Maxi 0,62.

#### **BOULAY – Complexe Sportif ISA. WENDLING – NNI 57 097 02 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 24/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 24/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 156 lux ; uniformité : 0,77 ; Rapport Emini/Maxi 0,58.

#### **CREUTZWALD – Stade de la Houve 2 – NNI 57 160 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 175 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emini/Maxi 0,52.

#### **HAGONDANGE – Stade de la Cité 2 – NNI 57 283 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 156 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emini/Maxi 0,61.

#### **MAIZIERES LES METZ – Stade CAMILLE MATHIEU 2 – NNI 57 433 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 02/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 02/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 159 lux ; uniformité : 0,74 ; Rapport Emini / Maxi 0,56.

#### **MARANGE SILVANGE – Stade Roger BERTHEL 2 – NNI 57 443 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 02/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 02/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 191 lux ; uniformité : 0,74 ; Rapport Emini/Maxi 0,60.

#### **METZ – Stade du Plateau – NNI 57 463 07 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 08/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 202 lux ; uniformité : 0,72 ; Rapport Emini / Maxi 0,58.

#### **METZ – Stade Emile WEINBERG – NNI 57 463 06 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 05/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 05/10/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 225 lux / uniformité : 0,73 / Rapport Emini / Maxi 0,51.

#### **SAINT AVOLD – Stade du Centre – NNI 57 606 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 176 lux ; uniformité : 0,73 ; Rapport Emini / Maxi 0,51.

### **SAINT AVOLD – Stade du Centre 2 – NNI 57 606 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 175 lux ; uniformité : 0,73 ; Rapport Emini / Maxi 0,55.

### **10.3. Changements de niveau de classement**

#### **TALANGE – Stade MAURICE BAQUET 2 – NNI 57 663 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2018.

Le dossier est complet.

A la vue des résultats photométriques qui relèvent un coefficient d'uniformité inférieur à la valeur plancher, 0,43 au lieu de 0,70 (valeur réglementaire) et du rapport mini / maxi à 0,26 au lieu des 0,50 (valeur réglementaire).

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 17/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 127 lux ; uniformité : 0,43 ; Rapport Emini/Maxi 0,26.

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmation de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## INSTALLATIONS

### 1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

#### 1.1. Classements initiaux

#### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### MASEVAUX NIEDERBRUCK - STADE DE LA DOLLER 1 – NNI 68 201 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/11/2016

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/11/2026 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

#### 1.3. Changements de niveau de classement

##### VILLAGE - NEUF – STADE MUNICIPAL – NNI 68 349 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 03/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 11/10/2018.

Le dossier est conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

- ✓ Elle demande que lui soit fourni un AOP correspondant à la capacité indiquée sur Foot2000 (2180 personnes dont 100 assises).

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16/10/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

##### VILLAGE - NEUF – STADE RIVE-RHIN – NNI 68 349 02 01

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 en date du 11/10/2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

- ✓ Elle demande que lui soit fourni un AOP ou une attestation de capacité.

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/10/2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

### 2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

#### 2.1. Classements initiaux

##### STRASBOURG – STADE DE HAUTEPIERRE 2 – NNI 67 482 29 02

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 13/12/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6SYE en date du 25 septembre 2018.

Pièce jointe au dossier :

- ✓ Tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 05.07.2018
- ✓ Attestation de capacité à 299 personnes signée par le Chef de Service de Strasbourg Eurométropole.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 6SYE).

Compte tenu du résultat des tests in-situ concernant le revêtement, elle émet un avis favorable pour le classement de l'installation en Niveau 6SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

#### 2.2. Classements provisoires

##### .SAINT LOUIS – STADE DE L'AU – NNI 68 29702 01

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 01/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 11SYE provisoire en date du 01 septembre 2018.

Pièce jointe au dossier :

- ✓ Arrêté d'ouverture au public pour une capacité à 2999 personnes en date du 20/11/2013.

Dans l'attente des tests in-situ concernant le revêtement, elle confirme le classement de l'installation en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 01/03/2019.

## **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **BARENBACH - STADE DES GRIVES – NNI 67 020 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 18/10/2017

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 30 juillet 2018.

Pièce jointe au dossier :

- ✓ Tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 04.06.2018

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 5SYE).

Compte tenu du résultat des tests in-situ concernant le revêtement, elle émet un avis favorable pour la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

### **HIRTZBACH - STADE INTERCOMMUNAL Sy2 – NNI 68 139 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 08/10/2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 25 juillet 2018.

Compte tenu de l'absence des tests in-situ concernant le revêtement (dernier tests au 01/10/2008), dans l'attente de réception de ceux-ci, elle émet un avis favorable pour un classement de l'installation en Niveau 5sy et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

## **2.4. Changements de niveau de classement**

### **LA WANTZEAU – Stade MARCEL DIEBOLD 2 – NNI 67 519 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE jusqu'au 19/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en date du 29/08/2018.

- ✓ Le plan du vestiaire est fourni en complément du dossier traité en GT Classement CFTIS du 16/05/2017.

Elle émet un avis favorable pour une demande de changement de niveau (Niveau 5SYE) et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

## **3. RETRAIT DE CLASSEMENT**

## **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **SCHWEIGHOUSE SUR MODER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 458 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 12/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour La transformation du terrain en gazon synthétique (105m x 68m) s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 5SYE.

### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

### **4.4. Vestiaires**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **5.1. Classements initiaux**

### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

### **5.3. Changements de niveau de classement**



## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE**

### **AU PUBLIC**

#### **GEISPOLSHEIM - STADE SAMSON LEJEUNE – NNI 67 152 01 03**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE jusqu'au 09/03/2028.

Dans sa réunion du GT classement en datez du 16 mai 2018, la commission a demandé que lui soit fourni un AOP ou une attestation de capacité ainsi qu'un plan de répartition des vestiaires par terrains.

La commission transmet au GT classement de la CFTIS les documents demandés.

- ✓ Arrêté d'Ouverture au Public en date du 09/11/2017.
- ✓ PV de CDS en date du 08/11/2017.
- ✓ Plan du bâtiment vestiaires.

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- ✓ 28.09.2018

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **MAISONSGOUTTE - STADE MUNICIPAL – NNI 67 280 01 07**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2010 sous l'appellation STADE DU GIESSEN 2  
La Commission prend connaissance du courrier du Maire de MAISONSGOUTTE.

#### **GOXWILLER - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 164 01 07**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2010.  
La Commission prend connaissance du courrier du Maire de GOXWILLER.  
L'installation est à supprimer dans le fichier.

**BLOTZHEIM** – Plaine de jeu – Blotz aréna 1 – NNI 68 042 01 01 devient Stade Albert MOEBEL.

**BLOTZHEIM** – Plaine de jeu – Blotz aréna 2 – NNI 68 042 01 02 devient Stade Angel ZAPPELINI.

## **ECLAIRAGES**

## **1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **1.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **RIEDELSELTZ – STADE MUNICIPAL - NNI 67 400 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11.

Le dossier est complet.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 25/11/2019 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 144 lux ; uniformité : 0,42 ; Rapport Emini / Maxi 0,17.

#### **STRASBOURG – STADE DE HAUTEPIERRE 2 - NNI 67 482 29 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5.

A la lecture des résultats photométriques, la réalisation est inférieure à la demande d'avis préalable (Niveau E4) validé avec avis favorable le 16/03/2017 par la CRTIS.

Documents joints au dossier.

- ✓ Certificat de conformité délivré par le bureau de contrôle DEKRA en date du 13/07/2018.
- ✓ Engagement d'entretien de l'installation par la collectivité locale (STRASBOURG EUROMETROPOLE).

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 203 lux ; uniformité : 0,76 ; Rapport Emini / Maxi 0,57.

#### **WEISLINGEN – STADE MUNICIPAL - NNI 67 522 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/02/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11.

Le dossier est complet.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/02/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 110 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emini / Maxi 0,47.

### **MUESPACH LE HAUT – COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL - NNI 68 222 01 01**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11.

Le dossier est complet.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/04/2019 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 141 lux ; uniformité : 0,60 ; Rapport Emini / Maxi 0,38.

### **OSTHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 68 252 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5.

La réalisation est conforme à la demande d'avis préalable valide avec avis favorable le 27/09/2017 par la CRTIS.

Documents joints au dossier.

✓ Certificat de conformité délivré par le bureau de contrôle DEKRA en date du 18/06/2018.

✓ Engagement d'entretien de l'installation par la collectivité locale (Ville d'OSTHEIM).

La commission propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 162 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emini / Maxi 0,61.

## **1.2. Confirmation de classement**

### **ACHENHEIM – COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 67 001 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 201 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emini / Maxi 0,48.

### **DUPPINGHEIM – STADE ARSENE WENGER - NNI 67 108 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 09/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 09/06/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 256 lux / uniformité : 0,78 / Rapport Emini / Maxi 0,61.

### **GAMBSHEIM – STADE BITBIG 2 - NNI 67 151 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 07/11/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 251 lux / uniformité : 0,74 / Rapport Emini / Maxi 0,52.

### **BERRWILLER – STADE DU VIEIL ARMAND 4 - NNI 68 032 01 04**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09/03/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/03/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 161 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emini / Maxi 0,45.

### **FESSENHEIM – STADE OMNISPORT - NNI 68 091 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 181 lux ; uniformité : 0,77 ; Rapport Emini / Maxi 0,56.

### **FESSENHEIM – STADE OMNISPORT 2 - NNI 68 091 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 25/11/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 202 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emini / Maxi 0,49.

### **FOLGENSBURG – STADE MUNICIPAL - NNI 68 094 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 164 lux ; uniformité : 0,79 ; Rapport Emini / Maxi 0,67.

### **ILLHAEUSERN – STADE MUNICIPAL - NNI 68 153 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 199 lux ; uniformité : 0,72 ; Rapport Emini / Maxi 0,48.

### **KEMBS – STADE RHENAN 1SYE - NNI 68 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/05/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 300 lux / uniformité : 0,73 / Rapport Emini / Maxi 0,57.

### **KEMBS – STADE RHENAN 2 - NNI 68 163 02 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 250 lux ; uniformité : 0,68 ; Rapport Emini / Maxi 0,54.

### **STRASBOURG – STADE DE CRONENBOURG - NNI 67 482 11 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 16/06/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 287 lux / uniformité : 0,74 / Rapport Emini / Maxi 0,60.

### **VIEUX THANN – STADE ANDRE BERGER - NNI 68 348 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 180 lux ; uniformité : 0,72 ; Rapport Emini / Maxi 0,54.

### **LA WANTZENAU – Stade MARCEL DIEBOLD 2 – NNI 67 519 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/05/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 184 lux ; uniformité : 0,70 ; Rapport Emini / Maxi 0,52.

### **1.3. Changement de niveau de classement**

#### **ADAMSWILLER – COMPLEXE SPORTIF SIVU 2 - NNI 67 002 01 02**

Cette installation était classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 30/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de Niveau de classement (Niveau E5). Le dossier est complet.

La commission propose le changement de Niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 30/09/2019 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 142 lux ; uniformité : 0,77 ; Rapport Emini / Maxi 0,56.

#### **HAGUENAU – PARC DES SPORTS 1 - NNI 67 180 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 10/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de Niveau de classement (Niveau E3). Le dossier est complet.

La commission propose le changement de Niveau de classement de l'installation en Niveau E3 jusqu'au 10/10/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 356 lux ; uniformité : 0,74 ; Rapport Emini / Maxi 0,51.

#### **HOCHSTATT – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 141 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 30/06/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission ne propose aucun classement de l'installation suite aux valeurs relevées :

Eclairage moyen 99 lux ; uniformité : 0,53 ; Rapport Emini / Maxi 0,23.

Afin d'être reconnu dans la base de donnée Foot 2000, l'installation sera répertorié en E / Entraînement.

#### **HOCHSTATT – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 141 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 15/11/2013 puis répertorié en E / Entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La commission prend connaissance de la demande de reclassement en Niveau E5. Le dossier est complet.

La commission propose le changement de Niveau de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 07/07/2019 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 140 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emini / Maxi 0,61.

#### **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – STADE ALBERT SCHWEITZER 2 - NNI 67 218 01 02**

Cette installation était répertoriée en Niveau E / Entraînement jusqu'au 03/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11.

Le dossier est complet.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 03/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 113 lux ; uniformité : 0,43 ; Rapport Emini / Maxi 0,25.

#### **VILLAGE - NEUF – STADE RIVE-RHIN – NNI 68 349 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 08/06/2018

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFoot à 11.

Le dossier est complet.

La commission propose le classement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 08/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 112 lux ; uniformité : 0,66 ; Rapport Emini / Maxi 0,50.

## **2. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **2.1. Classements fédéraux initiaux**

### **2.2. Confirmation de classement**

### **2.3. Divers**

## **3. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **FEGERSHEIM – STADE MUNICIPAL – NNI 67 137 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis, le niveau demandé correspondant à un Niveau E5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique, les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

- Emh = 203 Lux
- Fu = 0.83
- Rapport mini / maxi = 0,65
- 4 mâts / hauteur sous feu à 18 m
- Zones de dégagements respectés

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

### **SCHWEIGHOUSE SUR MODER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 458 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 12/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis, le niveau demandé correspondant à un Niveau E5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate que dans l'étude technique, les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5 :

- Emh = 157 Lux
- Fu = 0.81
- Rapport mini / maxi = 0,64
- 4 mâts / hauteur sous feu à 23 m
- Zones de dégagements respectés

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Confirmations de niveau de classement
- 3.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **ECLAIRAGES**

### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

#### **CHAUMOUSEY – Stade INTERCOMMUNAL 2 – NNI 88 098 01 02**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

A la vue des résultats photométriques qui relèvent un éclairage moyen horizontal à 108 lux (120 lux à maintenir), un coefficient d'uniformité inférieur à la valeur plancher, 0,55 au lieu de 0,70 (valeur réglementaire) et du rapport mini / maxi à 0,30 au lieu des 0,50 (valeur réglementaire).

La commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 09/09/2019 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 108 lux /uniformité : 0,55 / Rapport Emini / Maxi 0,30.

### **EPINAL – Stade de la COLOMBIÈRE N° 1 – NNI 88 160 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3.

Le dossier est complet.

Compte tenu des valeurs photométriques avec un éclairage moyen horizontal à 299 lux (320 lux à maintenir), la commission propose le déclassement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/11/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 299 lux / uniformité : 0,78 / Rapport Emini/Maxi 0,65.

### **EPINAL – Stade de la COLOMBIÈRE N° 3 – NNI 88 160 01 03**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 02/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

A la vue des résultats photométriques qui relèvent un éclairage moyen horizontal à 113 lux (120 lux à maintenir), un coefficient d'uniformité inférieur à la valeur plancher, 0,54 au lieu de 0,70 (valeur réglementaire) et du rapport mini / maxi à 0,29 au lieu des 0,50 (valeur réglementaire).

La commission propose le déclassement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 02/09/2020

Eclairage moyen 113 lux / uniformité / 0,54 ; Rapport Emini / Maxi 0,29.

### **GERARDMER – Stade Henri MILLAN N° 2 – NNI 88 196 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 19/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 19/09/20 avec les valeurs suivantes : Eclairage moyen 127 lux ; uniformité : 0,78 ; Rapport Emini / Maxi 0,66.

### **GOLBEY – Stade de la HAIE LE DOYEN 1 – NNI 88 209 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 11/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 11/05/20 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 145 lux ; uniformité : 0,68 ; Rapport Emini/Maxi 0,40.

### **GOLBEY – Stade de la HAIE LE DOYEN 3 – NNI 88 209 01 03**

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 19/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

A la vue des résultats photométriques qui relèvent un coefficient d'uniformité inférieur à la valeur plancher, 0,59 au lieu de 0,70 (valeur réglementaire) et du rapport mini / maxi à 0,35 au lieu des 0,50 (valeur réglementaire).

La commission propose le déclassement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 19/12/20

Eclairage moyen 118 lux ; uniformité : 0,59 ; Rapport Emini/Maxi 0,35.

### **POUXEUX – Stade Roger MICLO – NNI 88 358 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/09/20 avec les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 139 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emini/Maxi 0,51.

### **RAON L'ETAPE – Stade PAUL GASSER – NNI 88 372 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3.

Le dossier est complet.

Compte tenu des valeurs photométriques avec un éclairage moyen horizontal à 268 lux (320 lux à maintenir), la commission propose le déclassement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/10/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 268 lux / uniformité : 0,70 / Rapport Emini/Maxi 0,50.

### **ST DIE DES VOSGES – Stade Emile JEANPIERRE – NNI 88 413 01 01**

Cette installation est classée en Niveau E3 jusqu'au 13/10/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3.

Le dossier est complet.

Compte tenu des valeurs photométriques avec un coefficient d'uniformité à 0,64 (0,70 à maintenir).  
La commission propose le déclassement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 13/10/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.  
Eclairage moyen 311 lux / uniformité : 0,64 / Rapport Emini/Maxi 0,50.

#### **THAON LES VOSGES – Stade ARMAND LEDERLIN – NNI 88 465 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 22/07/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

Compte tenu des valeurs photométriques avec un coefficient d'uniformité à 0,54 (0,70 à maintenir) et le rapport mini / maxi à 0,30 (0,50 à maintenir).

La commission propose le déclassement de l'installation en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 22/07/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 201 lux / uniformité : 0,54 / Rapport Emini/Maxi 0,30.

#### **THAON LES VOSGES – Stade ROBERT SAYER – NNI 88 465 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 08/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 08/09/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 236 lux / uniformité : 0,80 / Rapport Emini/Maxi 0,60.

#### **VITTEL – Stade JEAN BOULOUMIÉ 1 – NNI 88 516 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 07/07/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4.

Le dossier est complet.

Compte tenu des valeurs photométriques avec le rapport mini / maxi à 0,44 (0,50 à maintenir).

La commission propose le déclassement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 07/07/2019 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

Eclairage moyen 211 lux / uniformité : 0,70 / Rapport Emini/Maxi 0,44.

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmation de classement**

#### **10.3. Divers**

### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE